

Séance du Conseil Municipal du 03 septembre 2018 **à 20 heures 15**

convoqué le 21 août 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel GÉRARD

Présents : Mme Lydia ANCEL, MM. Denis SCHNEIDER, Martin ETTLINGER, Adjointes au Maire, Mmes Sylvia LAVIGNE, Sandra RUBERT, Anny STOLL, MM. Jean-Claude HAMBURGER, Bertrand MONTCLAIR, Thierry SEBASTIEN.

Absent(s) excusé(s) : Mme Michèle MULLER-NUSSLI qui donne procuration à M. le Maire, M. Charles BOISTELLE qui donne procuration à Mme Anny STOLL, M. Christian KEMPF qui donne procuration à M. Denis SCHNEIDER, M. François SIGNORET qui donne procuration à M. Bertrand MONTCLAIR

Absent(s) non excusé(s) : -----

2018-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), est désigné comme secrétaire de la présente séance : Monsieur Thierry SÉBASTIEN.

2018-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 04 juin 2018 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

2018-3 REDEVANCES CONCESSIONS RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE EN FORÊT COMMUNALE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 05 MARS 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 5 mars 2018 de nouvelles conditions contractuelles et financières relatives à l'accès d'ORANGE, de SFR (Société Française de Radiotéléphonie) et FREE MOBILE au relais de téléphonie mobile situé en forêt communale d'OTTERSTHAL ont été adoptées.

Or, il s'avère que l'accès SFR (Société Française de Radiotéléphonie) est géré par la société INFRACOS qui régit également l'accès de BOUYGUES TELECOM sur ce même relais.

Il convient par conséquent d'appliquer les mêmes conditions contractuelles et financières à BOUYGUES TELECOM autant qu'à SFR (Société Française de Radiotéléphonie), **rétroactivement à compter du 25 novembre 2017**, à savoir :

- Durée du bail : **12 ans**, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception 24 mois avant la date du terme ou de résiliation (qu'elle qu'en soit la cause).
- Redevance : la redevance s'élève à **2 700 € par an** et **par opérateur**. Elle est indexée chaque année de **1 %**.

La redevance annuelle est **exigible d'avance au 1^{er} janvier**.

La première échéance de la redevance sera calculée *prorata temporis* à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention et son paiement sera exigible 30 jours après réception d'une facture ou d'un titre de recette établis au nom de la société **INFRACOS** (qui a pour objet la gestion du patrimoine de BOUYGUES TELECOM et de SFR) sise **20, rue de Troyon 92310 SÈVRES**.

La dernière échéance sera calculée *prorata temporis* jusqu'à la date d'effet du terme ou de la résiliation de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les nouvelles conditions contractuelles et financières à mettre en place par convention avec **INFRACOS**, gestionnaire du patrimoine de **BOUYGUES TELECOM** et de **SFR (Société Française de Radiotéléphonie)** ;
- donne mandat à l'Office National des Forêts (ONF) pour la rédaction des dites conventions, à signer entre la **commune d'OTTERSTHAL**, l'**ONF** et **INFRACOS** ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tout document et acte relatifs à cette décision ;
- dit que les frais de dossier s'élevant à 480 € seront facturés à la société **INFRACOS**, gestionnaire du patrimoine de **BOUYGUES TELECOM** et de **SFR (Société Française de Radiotéléphonie)**.

2018-4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENERGIE GAZ SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal est informé que le contrat de fourniture de gaz pour les bâtiments communaux (mairie, salle communale, école primaire et bibliothèque municipale) signé avec TOTAL ENERGIE GAZ en date du 15 décembre 2015 avec effet au 1^{er} janvier 2016 prend fin le 1^{er} décembre 2018.

De ce fait, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs propositions financières demandées auprès d'ENGIE, ENI, TOTAL ENERGIE GAZ et ES ENERGIES STRASBOURG.

Après avoir analysé ces offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de **TOTAL ENERGIE GAZ**, plus intéressante financièrement :

	Ecole – Bibliothèque	Mairie	Salle communale	TOTAL
Abonnement	584,52 €	584,52 €	584,52 €	
Prix du MWh	43,17 €	43,17 €	43,17 €	
MWh estimés	126 MWh	28 MWh	45 MWh	199 MWh
Total en euros	5 439,42 €	1 208,76 €	1942,65 €	
CEE	Inclus dans l'abonnement	Inclus dans l'abonnement	Inclus dans l'abonnement	
CTA (contribution tarifaire d'acheminement)	44,64 €	44,64 €	44,64 €	
TICGN (taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel)	740,88 €	164,64 €	264,60 €	
Prévision annuelle	6 809,46 €	2 002,56 €	2 836,41 €	11 648,43 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec **TOTAL ENERGIE GAZ** sur une durée contractuelle de 4 ans à compter du 1^{er} décembre 2018.

2018-5 RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Le contrat de location du matériel informatique de la Mairie conclu entre la commune et la société CORHOFI étant échu depuis le 03 mars 2018 avec une clause de reconduction tacite pour une année, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le renouvellement du matériel informatique de la Mairie.

Monsieur le Maire ayant analysé la solution de location et celle de l'acquisition de matériel informatique présente à l'assemblée délibérante la proposition de la société **ADISTA** pour l'achat de :

1) Poste secrétariat de mairie

- 1 micro-tour HP ProDesk 600 G3
1 x Core I5 6500 / 3.2 GHz Windows 10 Pro 64 bits
RAM 8 Go
HDD 1 To
Graveur de DVD
Garantie limitée à 3 ans sur site sur pièces et main d'œuvre

- 2 écrans LED ViewSonic VA2261-8 22''
1920 x 1080 Full HD (1080p)
TN
250 cd/m²

- 1 support pour écran plat vision support de bureau

- 1 onduleur Ligne Interactive APC Back-UPS BR900-FR – 900 VA/540
Wtour
Autonomie de 6 min pour 500 W de charge
Garantie de 3 ans

2) Poste M. le Maire

- 1 HP ProBook 650 G4 15,6 " IPS 1920 X 1080
Core I5 8250U/ 1.6 GHz Windows 10 Pro 64 bits
RAM 8 Go
256 Go SSD NVMe
Graveur de DVD
Wi-Fi, Bluetooth
Garantie limitée à 1 an sur pièces et main d'œuvre

- 1 extension de garantie 3 ans J+1 sur site sur pièces et main d'œuvre

3) Microsoft

- 2 Microsoft Office Home and Business 2016 – ensemble de boîtes –
1 PC – sans support – Win

4) Installation

- Forfait prestations
2 postes (1 Micro Tour et 1 portable)
Mise à jour système
Mise à jour Office
Installation sur site
Récupération des données et des bords
Paramétrage de l'abonnement Permanent Back-up 1 pose, 1 Go
Installation applications Mairie
Installation Sophos renouvelé le 28 février 2017 par ADISTA sur 3 ans

pour un montant total de **5 158,00 € HT**, soit **6 189,60 € TTC**.

Après avoir reçu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'opter pour la solution d'achat du matériel informatique de la Mairie, financièrement plus avantageuse que la location, auprès de la société **ADISTA** sise **3, rue Icare** à **ENTZHEIM (67960)** pour un montant de **5 158,00 € HT**, soit **6 189,60 € TTC** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune.

2018-6 ÉCOLES NUMÉRIQUES INNOVANTES ET RURALITÉ (ENIR)

Le Conseil Municipal est informé que la présentation du matériel numérique fixée au jeudi 30 août 2018 dans le cadre du dispositif « écoles numériques innovantes et ruralité » n'a pas pu se faire en raison d'un empêchement de Mme Sophie HIGELIN de **LA POSTE Solutions Business**.

Monsieur le Maire décrit néanmoins le matériel proposé par Mme HIGELIN et échange avec les enseignantes présentes. Celles-ci souhaitent recueillir d'autres propositions.

Monsieur le Maire précise également que suite à notre candidature du 28 septembre 2017 pour le projet ENIR, la commune n'a toujours pas eu de retour concernant la validation du dossier. Il suggère par conséquent que ce point soit ajourné à une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2018-7 ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une promesse de vente émanant de Madame **Dora GRIES** née **CAMPISI**, domiciliée **32, rue du Mont Saint-Barbe** à **OTTERSTHAL** et concernant deux parcelles cadastrées :

Commune d'OTTERSTHAL

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
1	168	Village	3,99 ares
3	247	Trotissermatt	<u>6,98 ares</u>
			10,97 ares

au prix de **1 000 € l'ensemble**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'acquisition de ces terrains pour un montant total de **1 000 €** ;
- l'acquisition aura lieu aux conditions ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et aux conditions spéciales suivantes :
 - le prix d'achat sera payé après signature de l'acte de vente et inscription au Livre Foncier, par l'intermédiaire de la Trésorerie Principale de Saverne ;
 - les terrains deviendront propriété de la commune d'OTTERSTHAL, acquéreur, dans l'état où ils se trouveront à la date de la vente ;

- le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu le jour de la vente notariée et réalisée auprès de **Maître Bruno BELLOT, notaire à 67700 SAVERNE 10, rue de Monswiller** ;
 - tous les frais résultant de la présente acquisition seront à la charge de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat à établir par **Maître Bruno BELLOT, notaire à 67700 SAVERNE 10, rue de Monswiller**.

2018-8 EXTENSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RUE DES JARDINS – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE – MOSELLE (SDEA) – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 04 JUIN 2018

Se référant à la délibération du 04 juin 2018 relative à l'octroi au SDEA d'une subvention exceptionnelle pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable rue des Jardins, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que selon les dernières informations recueillies auprès du Centre des Finances Publiques, il serait plus avisé d'appliquer à cette décision une cadence d'amortissement de 1 an au lieu de 15 ans et de prévoir les crédits non au chapitre 204 mais à l'article 2041582.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de **13 231,66 €** au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA) sur une cadence d'amortissement **d'un an** ;
- de prévoir les crédits nécessaires à l'**article 2041582** du budget de la commune par une modification de crédits au Budget Primitif 2018 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 204 - Article 2041582

+ 15 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21 – article 2151

- 15 000,00 €

- d'autoriser M. le Maire d'effectuer les écritures comptables afférentes à cette décision.

2018-9 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAVERNE – MARMOUTIER - SOMMERAU

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2017 est communiqué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Saverne – Marmoutier – Sommerau.

2018-10 DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- une propriété bâtie située à **OTTERSTHAL 19, rue de Saverne** et cadastrée :

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
01	238	Village	4,50 ares

et appartenant à Mme **MUTSCHLER** née **BISSINGER Jacqueline** demeurant à **(67200) STRASBOURG 51, rue du Docteur Schaffner.**

- un terrain situé rue Leinermatt à **OTTERSTHAL** et cadastré :

<u>Section</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Lieu-dit</u>	<u>Surface</u>
03	349/208	Winterhalt	2,66 ares
03	351/209	Winterhalt	3,01 ares
03	352/210	Winterhalt	1,37 are
03	355/211	Winterhalt	2,80 ares
03	357/212	Winterhalt	<u>2,76 ares</u>
			12,60 ares

et appartenant à Monsieur **AUEN Jean-Gabriel** demeurant à **(67700) SAVERNE 17, rue d'Ottersthal**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption urbain auquel sont soumises ces déclarations.

2018-11 COMMUNICATIONS

1) Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la réponse de la Direction Académique des services de l'Education Nationale du Bas-Rhin suite à notre demande d'organisation du temps scolaire selon les termes du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, qui a pour objet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur quatre jours.

Monsieur le Directeur Académique autorise ces adaptations. Cette organisation dérogatoire est valable pour les trois années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

2) Chasse – dates des battues

Le Conseil Municipal est informé des dates des battues qui sont également affichées à l'entrée de la Mairie pour les usagers de la forêt.

4) Aménagement de sécurité rue d'Eckartswiller sur la RD 115

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions d'aménagement faites par le Service Technique Territorial de Saverne.

Une première option consiste à positionner une double écluse au niveau de l'entrée d'agglomération avec priorité aux véhicules sortants. La deuxième solution consiste à positionner un plateau surélevé au niveau du carrefour avec la voie d'accès aux terrains de tennis qui par la géométrie contraignante de l'ouvrage limiterait la vitesse de manière renforcée.

La mise en place de ces aménagements est néanmoins lourde administrativement et est estimée entre 20 000 € et 30 000 €.

5) Rapport annuel 2017 du SMITOM de Haguenau - Saverne

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 du SMITOM de Haguenau – Saverne.

A cette occasion, Mme Sandra RUBERT informe qu'une visite gratuite du centre de tri d'ALTEM (Alsacienne de Tri d'Emballages Ménagers) est proposée à toutes personnes intéressées. Elle aura lieu le vendredi 5 octobre 2018 (départ en bus à 13 h à SAVERNE et retour à 17 h). Pour y prendre part, les inscriptions se font auprès du SMICTOM jusqu'au 20 septembre 2018.

2018-12 DIVERS

1) Travaux de rénovation des toilettes des filles à l'école primaire

Monsieur Denis SCHNEIDER, Adjoint au Maire, porte à la connaissance du Conseil Municipal l'achèvement des travaux de rénovation des toilettes des filles à l'école primaire, effectués en régie durant l'été 2018.

2) Rue Hohlweg

Il l'informe également que la réfection de la chaussée rue Hohlweg a été réalisée par l'entreprise KARCHER TP.

4) Autres travaux en régie

Il ajoute à cela que les agents techniques sont actuellement en train de reproduire les peintures routières (passages piétons,...) et que les projets à venir seront la finition du mur de clôture de l'aire de jeux et la réfection du parcours de santé.

5) Rentrée scolaire 2018/2019

Mme Lydia ANCEL, Adjointe au Maire, présente brièvement les effectifs des différentes classes scolaires à l'occasion de la rentrée scolaire qui a eu lieu ce jour :

- Maternelle : 27 élèves (enseignante : Mme Virginie LECOMTE en remplacement de Mme RIFFARD actuellement en arrêt de travail)
- Cours préparatoire
Cours élémentaire 1 : 21 élèves (enseignantes : Mmes Patricia COMTE et Aude FRITSCH)
Cours élémentaire 2 :
- Cours moyen 1 : 25 élèves (enseignantes : Mmes Isabelle HALLER et Catherine LOUCHE)
Cours moyen 2 :

6) Les Coucous d'O

Elle informe également le Conseil Municipal que les « Coucous d'O » redémarreront leurs rencontres mensuelles le mercredi 12 septembre 2018.

7) Conseil Local des Jeunes

A l'interpellation de M. le Maire, Mme Sylvia LAVIGNE informe l'assemblée que la 1^{ère} réunion du Conseil Local des Jeunes est prévue fin septembre.

8) 10^e Anniversaire du marché hebdomadaire

Monsieur Martin ETTLINGER rappelle que le 10^e anniversaire du marché hebdomadaire aura lieu le vendredi 7 septembre 2018 de 15 h 30 à 19 h 30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22 h 15

Points délibérés au cours de cette séance :

- | | |
|---------|---|
| 2018-1 | Désignation d'un secrétaire de séance |
| 2018-2 | Approbation du procès-verbal du 04 juin 2018 |
| 2018-3 | Redevances concessions relais de téléphonie mobile en forêt communale – modification de la délibération du 5 mars 2018 |
| 2018-4 | Renouvellement du contrat énergie gaz sur les bâtiments communaux |
| 2018-5 | Renouvellement du matériel informatique de la Mairie |
| 2018-6 | Ecoles numériques innovantes et ruralité (ENIR) |
| 2018-7 | Acquisition de terrains |
| 2018-8 | Extension du réseau d'eau potable rue des Jardins – octroi d'une subvention exceptionnelle au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace – Moselle (SDEA) – Modification de la délibération du 04 juin 2018 |
| 2018-9 | Rapport d'activité 2017 de la Communauté des Communes de Saverne – Marmoutier - Sommerau |
| 2018-10 | Déclarations d'intentions d'aliéner |
| 2018-11 | <u>Communications :</u>
1) Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours
2) Chasse – dates des battues
3) Aménagement de sécurité rue d'Eckartswiller sur la RD 115
4) Rapport annuel 2017 du SMITOM de Haguenau - Saverne |
| 2018-12 | <u>Divers :</u>
1) Travaux de rénovation des toilettes des filles à l'école primaire
2) Rue Hohlweg
3) Autres travaux en régie
4) Rentrée scolaire 2018/2019
5) Les Coucous d'O
6) Conseil Local des Jeunes
7) 10 ^e anniversaire du marché hebdomadaire |

Le Maire,
Daniel GÉRARD

Denis SCHNEIDER
Adjoint au Maire

Martin ETTLINGER
Adjoint au Maire

Lydia ANCEL
Adjoint au Maire

Sylvia LAVIGNE
Conseillère Municipale

Sandra RUBERT
Conseillère Municipale

Anny STOLL
Conseillère Municipale

Jean-Claude HAMBURGER
Conseiller Municipal

Bertrand MONTCLAIR
Conseiller Municipal

Thierry SEBASTIEN
Conseiller Municipal